

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Ferguson a été introduit, entre les honorables messieurs Bowell et Prowse.

L'honorable M. Ferguson a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



A. Montgomery Moore.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé Donald Ferguson, écuyer, de Marshfield, dans le comté de Queen, dans Notre Province de l'Île du Prince-Edouard, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé lieutenant-général Alexander George Montgomery Moore, Administrateur du gouvernement du Canada et commandant de Nos Forces en Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Halifax, ce quatrième jour de septembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ferguson s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable Donald Ferguson, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867.